



mon locataire a disparu en laissant un préavis et ses meubles

Par **machart**, le **15/02/2011** à **22:31**

bonjour,

en effet, mon locataire m'a envoyé un recommandé le 18/01 pour quitter le logement avec 1 mois de préavis. Je l'ai vu le 20/01 et m'annonce partir le 23/01 sur liège vivre chez une fille rencontré sur site, faire vide le logement (squat) par emmaus avant son départ et me donné les clefs. Il est parti avec les clefs, injoignable (les recommandés que j'ai pu envoyer me sont revenu), en laissant le logement en squat, sans électricité, ni eau (coupé pour non paiement), sans assurance depuis 05/2010 (pour non paiement).

Je dois absolument relouer au plus vite ce logement (2 loyers impayés a ce jour) et l'impossibilité financière de mettre une procédure en route contre cette personne insolvable (pas de travail, pas de voiture et en surendettement).

Que puis je faire ? je ne peux pas louer un garde meuble pour garder "son brun" (des objets de recup, cassés... plus de vêtements) sans savoir si je le reverrais un jour (ce qui m'etonnerait).

Pouvez vous me conseiller afin que je puisse vider ce logement et le louer au plus vite. Merci de votre aide, outre l'argent la situation devient nerveusement insupportable.

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Christophe MORHAN**, le **15/02/2011** à **22:47**

Si vous voulez que je vous dise: mettez tout à la poubelle et changez les serrures, non désolé, je vous réponds en juriste.

la procédure la plus simple serait de faire valider le congé reçu par le biais d'une assignation à quinzaine devant le TI en faisant appel à un huissier: procédure très classique et très simple. Dans le cadre de cette assignation, l'huissier demandera la suppression du délai de 2 mois de l'article 62 de la loi de 1991.

Mais vous n'allez pas récupérer votre logement d'un coup de baguette magique.

ensuite vous avez la première option déconseillée, illégale et à vos risques et périls.